

PLU

Plan Local d'Urbanisme

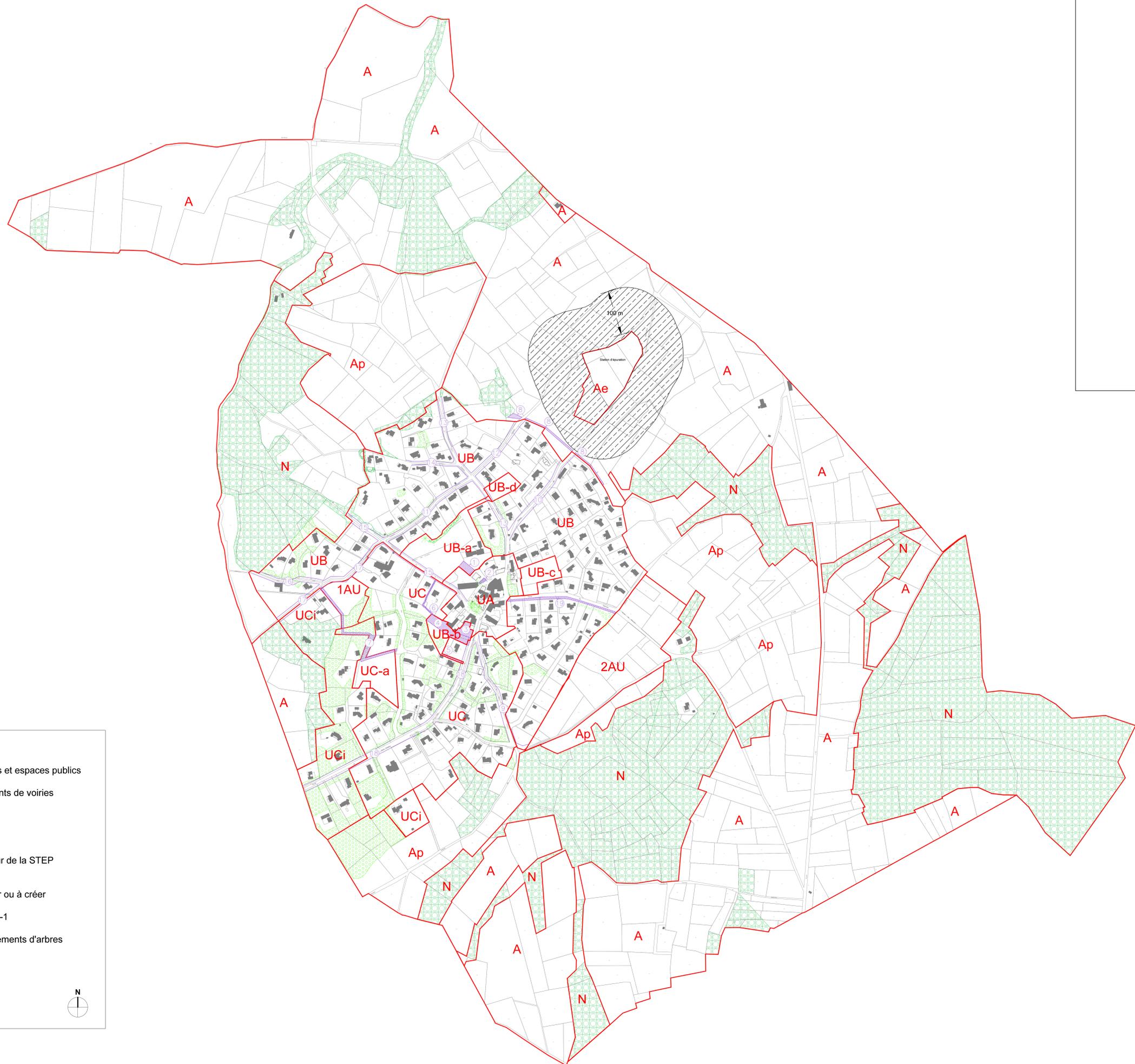
5.b. Plan de zonage de la commune

Echelle : 1 / 3 000

PLU arrêté par DCM le 15 avril 2013

PLU approuvé par DCM le 18 mars 2014

Modification prescrite par DCM le 04 janvier 2016



Légende

- Emplacements réservés pour équipements et espaces publics
- Emplacements réservés pour élargissements de voiries
- Limites de zones ou de secteurs
- Appellations de zones
- Zone non constructible pour l'habitat autour de la STEP (Schéma Directeur d'Assainissement)
- EBC (Espaces boisés classés) à préserver ou à créer
- Eléments de paysage à préserver art L113-1
- Ensembles boisés ou plantations ou alignements d'arbres
- Arbre isolé remarquable

